



Heryck Blackburn <[redacted]>

Demande d'information : Politique de confidentialité

1 message

Heryck Blackburn <[redacted]>

15 mars 2022 à 15:31

À : cpo@desjardins.com

Cci : [redacted], [redacted], [redacted], [redacted], [redacted]

Bonjour,

Eric Blackburn, membre Desjardins.
Montréal, [redacted]
Caisse [redacted]

J'ai préféré communiquer immédiatement avec le Chef de la protection des renseignements personnels du Mouvement Desjardins (CPO) puisque la question est simple et spécifique alors que je me vois dans l'obligation de donner mon accord à la nouvelle politique de confidentialité afin de pouvoir poursuivre l'utilisation du service accès D et ma relation de 40 ans avec ma caisse Desjardins afin d'exécuter les opérations de base. Je pourrai, si cela s'avère nécessaire, appeler ma caisse pour confirmer mon identité et ma demande.

En lisant la politique rapidement, une précision de base m'apparaît avant tout nécessaire. Il est mentionné que nos renseignements se trouvent habituellement au Canada, mais qu'il arrive que le mouvement Desjardins fasse appel à des fournisseurs ou à des partenaires situés à l'extérieur du pays.

Par conséquent, j'aimerais que cela me soit précisé et connaître la liste exhaustive de tous les fournisseurs et partenaires avec lesquels Desjardins fait affaire, que ce soit au Canada ou ailleurs en lien avec la conservation et le partage de mes renseignements.

Je vous explique pourquoi; c'est que peu importe les pratiques, connaître d'abord avec qui les contrats sont signés en lien avec lesdites informations est une sécurité de base comme membre, tu deviens conscient minimalement du réseau de circulation de ces données. Il est donc plus facile ensuite de poser des questions et de te prononcer sur cet aspect.

Par exemple, lors de la fuite des données en 2019 chez Desjardins, connaître qui avait vendu les données n'était plus l'information la plus importante à me divulguer en lien avec la protection de ces dernières, ce qui devenaient le plus important maintenant comme membre, c'est de savoir qui les a achetées ces mêmes données, qui s'y intéressaient et pourquoi.

En gros, connaître le vrai voleur ayant la capacité de stocker lui-même ces données, de les traiter et de connaître les façons dont il pouvait les utiliser suivant ses besoins. Ce n'était pas n'importe quelle organisation qui était en mesure de faire ça. Connaître cette organisation devient alors primordiale.

À partir de ce moment, je deviens un membre plus éclairé et plus alerte face à la situation pour me protéger. Voilà pourquoi en ayant la possibilité de savoir rapidement avec qui nous faisons affaire, cela me donne comme membre une meilleure satisfaction quant à la politique de confidentialité et à la connaissance de cette protection.

Or si ce n'est déjà fait, je suggère que cette liste de partenaires devienne accessible et consultable sur demande pour tous les membres et qu'elle soit continuellement mise à jour suivant les nouveaux partenariats mis en place.

Merci pour cette information.

Cordialement.

Eric Blackburn
Membre de la Caisse [redacted]

